

Les conducteurs bénévoles

BEUVRIGNY – DOMJEAN SAINT-LOUET-SUR-VIRE

Jacqueline et Roland MASSIER
Le bourg - Domjean
Tél. 02 33 56 39 29

MOYON

Jean-Jacques et Noëlle LISE
9 la rue Neuve - Moyon
Tél. 02 33 56 32 36

LE MESNIL-OPAC – LE MESNIL-RAOULT TROISGOTS

Gérard et Simonne GOUTIERE
Le chêne de la Rouelle - Troisgots
Tél. 02 33 56 33 24

FERVACHES – FOURNEAUX – GOUVETS TESSY-SUR-VIRE

Gisèle DARY
24 résidence Bords de Vire - Tassy-sur-Vire
Tél. 06 24 97 50 46

André LARSONNEUR
Le buisson - Tassy-sur-Vire
Tél. 02 33 55 93 09

SAINT-VIGOR-DES-MONTS

Bernard BRODIN
La chapelière - Saint-Vigor-des-Monts
Tél. 06 80 42 56 72 (uniquement la commune)

Bruno LUNEL
Le calipel - Saint-Vigor-des-Monts
Tél. 02 33 61 97 23

► **Président de l'association :**
Thierry BRIAULT - Tél. 02 33 57 51 27
13 route de Chevy - 50420 Tassy-sur-Vire

► **Coordonnatrice :**
Jacqueline MASSIER - Tél. 02 33 56 39 29
Le bourg - 50420 Domjean

► **Solidarité transport, un partenariat
entre la MSA et Familles Rurales**

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

■ Canton de Tassy-sur-Vire



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : COMSA services images - 06/2011

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

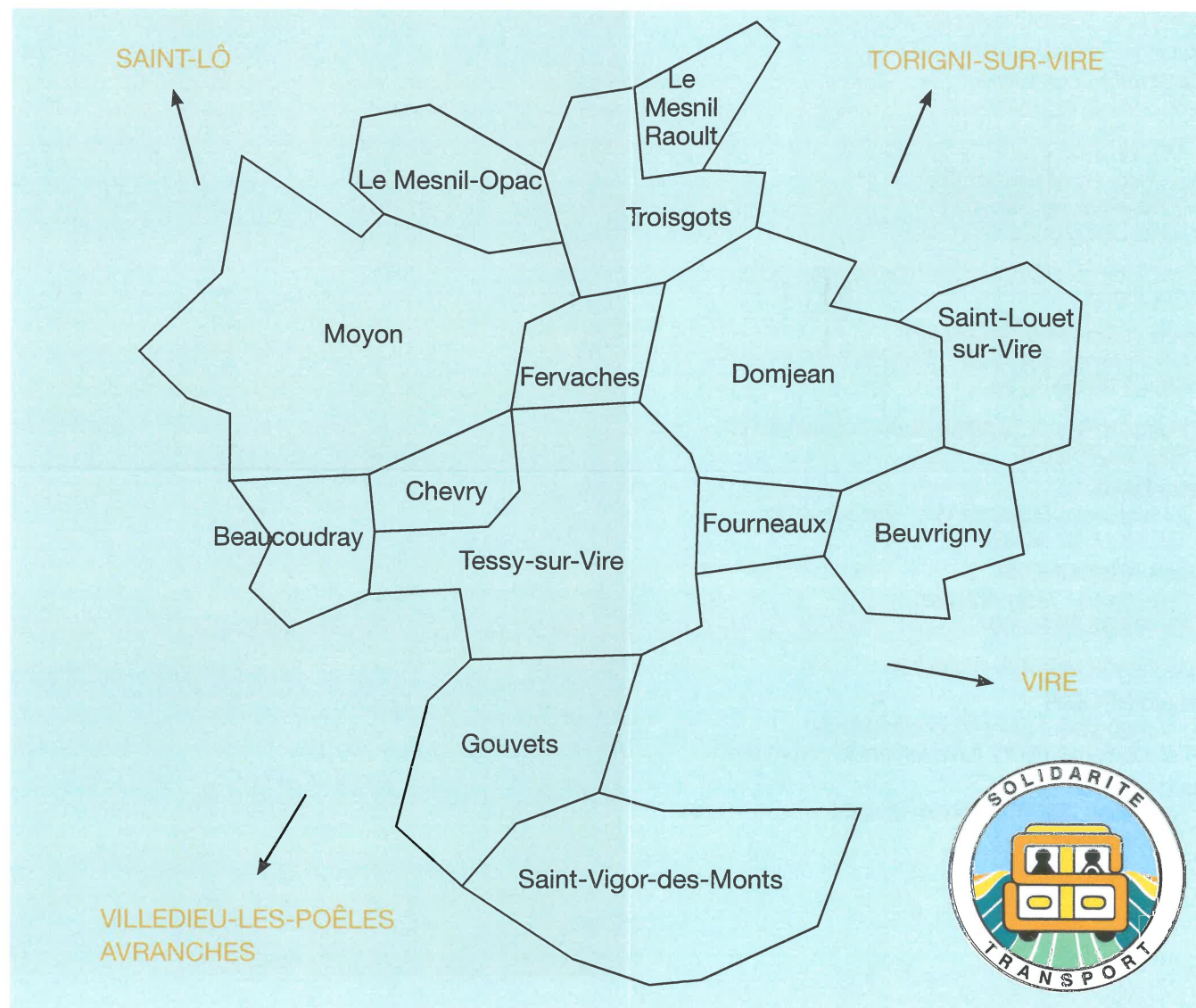
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

- Saint-Lô
- Villedieu-les-Poêles
- Avranches
- Torigni-sur-Vire
- Vire